

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2019.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association 3S: SÉJOUR SPORTIF SOLIDAIRE (188896) pour une action 'Ressourcerie éphémère' (2019_02497).

Article 2: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ARBOR (19593) pour une action 'Action de remobilisation "Trouver un chemin"'(2019_03205).

Article 3: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ARSMEDIA (13126) pour une action 'La nature en partageré-enchanter la ville, Algérie' (2019_01470).

Article 4: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ASS LE CLUB BARBES (10509) pour une action 'Animations Culturelles et civiques' (2019_04839).

Article 5: Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION LES PROFESSIONNELS DE LA MODE ET DU DESIGN DE LA GOUTTE D'OR (96281) pour une action 'Structuration et montée en puissance du Pôle des Gouttes d'Or de la Mode & du Design : l'association' (2019_02779).

Article 6: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES) (49501) pour une action 'Permanence d'accès aux droits et animation de l'espace public dans le quartier Charles Hermite' (2019_01881).

Article 7: Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (89541) pour une action 'Fabrique ton festival – DDCT' (2019_02786).

Article 8: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE ET D'ENTRAIDE AUX FAMILLES (191163) pour une action 'Médiation familiale et institutionnelle auprès des familles fragilisées du 19e arrondissement'(2019_02270).

Article 9: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (150) pour une action 'Culture théâtre de rue et médiation culturelle' (2019_02794).

Article 10: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (AECS) (3461) pour une action 'lien social:étabir et consolider le lien social intergénérationnel pour la réussite éducative , par l'accès à la pratique artistique et par l'ouverture d'espace collectifs communs '(2019_02271).

Article 11: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) pour une action 'Les RV du Chaudron Hors les Murs' (2019_02585).

Article 12: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association AU COEUR DE LA VIE BIODANZA AC VIE (408) pour une action 'lien social a2 pas quartier algerie' (2019_01882).

Article 13: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CABEMPLOI CONSEIL COACHING EMPLOYABILITÉ (188722) pour une action 'ateliers conseil en image' (2019_04268).

Article 14: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CENTRE DE LA MÉDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX - CMEF17 (191175) pour une action 'groupe de parole de femmes victimes de violences' (2019_01795).

Article 15: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES OZANAM (181768) pour une action 'Qui je suis ? Où je vais ? Mieux se Connaitre pour Mieux s'Orienter! ' (2019_04613).

Article 16: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE - COLLECTIF 4C (185029) pour une action 'Les Boums du 4C-ateliers culinaires du 4C' (2019_02877).

Article 17: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association COLLECTIF D'AIDE AUX FAMILLES MATRIFOCALES, MONOPARENTALES ET MIGRANTES (18895) pour une action '1 - Pour la réussite scolaire et éducative des enfants du Bas Belleville' (2019_02880).

Article 18: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (95121) pour une action 'ECRITURES NOMADES- Ateliers d'écritures, de théâtre et de photographies sonores' (2019_02887).

Article 19: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPÉRA SUR LE TOIT (181557) pour une action 'Cours de piano quartier Didot-Porte de Vanves' (2019_02607).

Article 20: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COURTE ECHELLE PARIS (181120) pour une action 'Projet court métrage' (2019_04278).

Article 21: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CQFD BESSIÈRES COMITÉ DE QUARTIER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SECTEUR BESSIÈRES (13325) pour une action 'Animation intergénérationnelles dans le quartier' (2019_04555).

Article 22: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CULTURE 21 (101481) pour une action 'FIL-DEFILE' (2019_03207).

Article 23: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour une action 'Egalité des chances dans le 20e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes' (2019_02907).

Article 24: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association DÉBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour une action 'Souham en récup' (2019_02524).

Article 25: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (8045) pour une action 'HORS CPO L'ouverture aux langues au centre Soleil Blaise : projet de form'action sur les Portes du 20^{ème} ' (2019_02610).

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 26: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ECOUTE HABITAT 17 AMICALE DES LOCATAIRES BESSIÈRES-GARNIER -BRUNET-PONT À MOUSSON (11665) pour une action 'lien social et culturel : apprendre le français' (2019_02620).

Article 27: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ESPACE 19 (246) pour une action 'Fête de quartier Michelet – Karr' (2019_02626). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 28: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association FANATIKART (165983) pour une action 'Résidences d'artistes sur le quartier Cambrai- Paris 19' (2019_01161).

Article 29: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association FOOTBALL CLUB PARIS 20 (186748) pour une action 'Stéréotypes et représentations genrées dans le sport : déconstruire et encourager la mixité' (2019_01897).

Article 30: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association HALAYE (184696) pour une action 'Café - débat sur la parentalité et la culture numérique' (2019_02637).

Article 31: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association LA MAISON BLEUE - PORTE MONTMARTRE (163481) pour une action 'la fête de quartier porte Montmartre-porte Poissonniers-Moskova' (2019_02394).

Article 32: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA MAISON (11110) pour une action 'EMPLOI - Accompagnement vers l'emploi' (2019_03058).

Article 33: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA MARMITE ANTI-GASPILLE (189835) pour une action 'Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion et la faim' (2019_02485).

Article 34: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) pour une action '(Hors CPO DFPE)- Lectures pour tous 13^e' (2019_05062).

Article 35: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour une action 'Ateliers de Rue' (2019_02278).

Article 36: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (8561) pour une action 'Fête de Quartier' (2019_01901). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 37: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association LE PLANT SOCIAL (190954) pour une action 'Agriculture Urbaine aux Orgues de Flandre' (2019_02279).

Article 38: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association L'ELÉPHANT OSE (187723) pour une action 'EDUCATION : Ateliers de découverte des artisans avec médiation artistique pour les 6 -15 ans' (2019_02973).

Article 39: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE (185058) pour une action 'TAPIS ROUGE à ROSA PARKS' (2019_03120).

Article 40: Une subvention d'un montant de 1300 euros est attribuée à l'association LES ETOILES NOIRES FRANCE (191624) pour une action 'Financement d'ateliers sur la diversité notamment dans la littérature jeunesse' (2019_03117).

Article 41: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) pour une action 'BOITES A HISTOIRES 2019' (2019_02662).

Article 42: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES JEUNES EN PLACE (184428) pour une action 'Habitants et jeunes s'impliquent dans la vie de leur quartier par l'intermédiaire d'activité d'expression' (2019_02280).

Article 43: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES MERES EN PLACE (82781) pour une action 'Lien social : Favoriser les liens et l'entraide entre les famille de la place des Fêtes' (2019_02399).

Article 44: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'SQUARE MARIN - Dans mon quartier je vis, je vois, je m'exprime, je construit demain' (2019_04271).

Article 45: Une subvention d'un montant de 2300 euros est attribuée à l'association LOUISE ROSIER KIDS (186985) pour une action 'Education au bien-manger : Stages d'éducation culinaire pour enfants' (2019_03166). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 46: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association MA'OHI (184568) pour une action 'Atelier céramique pour enfants et adultes' (2019_01095).

Article 47: Une subvention d'un montant de 12 500 euros est attribuée à l'association NEY VILLAGE (13505) pour une action 'lien social, vie de quartier et coordination sociale' (2019_02683).

Article 48: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association OLYMPE (191870) pour une action 'Information juridique et accompagnement des femmes victimes de violences' (2019_02171).

Article 49: Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association PAR ICI (191397) pour une action 'UN T A DAVOUT_2019' (2019_02692)' et pour son action 'TRICYCLE_2019' (2019_02693)'.

Article 50: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PAR LES PETITES PORTES DU 13ÈME (185575) pour une action 'Développer le lien social via les activités manuels et la culture à Bédier et à Oudiné (2019_03525).

Article 51: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association PARADOXES (16057) pour une action 'Ateliers CV - Chemins de Vie / Quartier Prioritaire "Les Portes du 20ème"(2019_02173).

Article 52: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association PARCOURS LE MONDE IDF (186090) pour une action 'Osez l'international ! pour les jeunes parisiens' (2019_02697).

Article 53: Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour ses actions :
'Paris ACASA Futsal : Dynamisation et Valorisation Jeunesse (2019_03299/ 11000€)

'Ecole Futsal 19 United (2019_03302/4000 €).

'Futsal au féminin (2019_03304/5000 €)

Article 54: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association PEACE AND LOVE DES FEMMES DU 17ÈME ARRONDISSEMENTS (168703) pour une action 'Vivre mieux ensemble' (2019_03421).

Article 55: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association PHYSIO GLOBAL CONCEPT (187948) pour une action 'lien social et Animation sportives sur Nantes-Barbanegre' (2019_02998).

Article 56: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (11985) pour une action 'Lien SocialÉchange et ouverture culturelle à destination des familles' (2019_01906).

Article 57: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association QUARTIERS DU MONDE (19878) pour une action 'Forum Femmes en Action: le quartier de Belleville en action pour l'égalité femmes-hommes' (2019_03529).

Article 58: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES) (169301) pour une action 'ASL Parentalité santé nutrition' (2019_02711).

Article 59: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association RIQUET ELITES (191262) pour une action 'Projet pâtisserie (2019_02714/1000 €) et pour son action 'Projet sport familles (2019_02715/1000 €)

Article 60: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association SOCRATE (SOUTENIR ORGANISER CRÉER DES RELAIS D'APPRENTISSAGE TOUS ENSEMBLE) (14805) pour une action '2- Parcours les métiers' (2019_04421).

Article 61: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association T.RAIT R.EFLET A.CTION C.ONTRASTE E.SPACE S.INGULIER (16169) pour une action 'ÉDUCATION L'atelier arts plastiques Enfant Parent Favoriser les liens intra familiaux, la parental' (2019_02719).

Article 62: Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée à l'association TANGO CITÉ (12245) pour une action 'Ethnotango Collège Colette Besson' (2019_03363).

Article 63: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association TATANE (185433) pour une action 'Citizen Foot - TATANE - 19^{ème}' (2019_02721).

Article 64: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association TICKET D'ENTREE (182566) pour une action 'Projet 2: Ateliers Langue et Culture' (2019_03750).

Article 65: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association TOUS ENSEMBLE (189784) pour une action 'TOUS ENSEMBLE' (2019_02554).

Article 66: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association VAGABOND VIBES (3081) pour une action 'Lien social: Musique pour tous' (2019_03405).

Article 67: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour une action 'Ateliers au Jardin – Chauffournier' (2019_03378).

Article 68: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 211 600 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO